

COMMISSION MEDICALE

Sous la présidence du prince Alexandre de Mérode, la Commission médicale a d'une part poursuivi ses travaux à Grenoble, d'autre part apporté certaines modifications aux Règles concernant les contrôles de dopage et de sexe.

Voici les amendements aux textes jusqu'ici en vigueur:

I DOPAGE

- 1) Les modifications des sanctions sont les suivantes:
(Statuts et règles du CIO p. 46 "dopage")

Exclusion des Jeux Olympiques

- L'athlète qui, dans le sport individuel, a été convaincu d'avoir utilisé un dopage, est exclu des Jeux Olympiques.
- Dans les sports d'équipe: l'équipe ou le membre d'une équipe qui a été convaincu d'avoir utilisé un dopage, est exclu si cette équipe peut en tirer avantage.

Dans les sports (gymnastique, pentathlon moderne) où une équipe ne peut plus concourir en tant qu'équipe à la suite de la disqualification d'un de ses membres, les autres membres de l'équipe pourront concourir à titre individuel.

- L'athlète qui ne se soumet pas au contrôle sera disqualifié.
- 2) Le contrôle s'effectuera suivant les méthodes les plus modernes et les plus appropriées et sera laissé à la discrétion de la Commission médicale en liaison avec les Fédérations internationales concernées.
 - 3) La liste des produits, fixée de manière définitive pour les Jeux de Grenoble, est la suivante:
 - a) amines sympathomimétiques (ex. amphetamine), éphédrine et substances similaires.
 - b) stimulants du système nerveux central (strychnine) et analeptiques.
 - c) narcotiques et analgésiques (ex. morphine) substances similaires.
 - d) anti-dépressifs (ex. IMAO), imipramine et substances similaires.
 - e) tranquillisants majeurs (ex. phénothiazine).

II CONTROLE DE SEXE

- 1) Les méthodes de laboratoire les plus modernes seront employées (salive).
- 2) Le contrôle sera effectué avant les Jeux, de façon à préserver le secret et à éviter tout scandale.
- 3) Il portera, en principe, sur toutes les athlètes féminines inscrites aux Jeux.

A l'issue des contrôles effectués lors des Xmes Jeux d'Hiver le communiqué suivant fut rendu public:

"A l'issue des Jeux Olympiques d'Hiver qui se sont déroulés à Grenoble, la Commission Médicale du Comité International Olympique placée sous la présidence du Prince Alexandre de Mérode, a tiré une série de conclusions des tests qui ont été effectués pour la première fois dans l'histoire des Jeux.

La Commission note avec satisfaction qu'aucune difficulté n'est survenue dans le déroulement de la procédure et des travaux de laboratoire. Les athlètes se sont prêtés complaisamment aux différents tests, et dans certains cas, ils se sont présentés volontairement au contrôle alors que cela n'était pas nécessaire.

Plus particulièrement, les contrôles de féminité ont eu lieu avant l'ouverture des Jeux dans le respect le plus strict des droits de la personnalité humaine, et ont été entourés du secret le plus absolu - les athlètes s'y sont rendues avec le sourire après avoir compris la simplicité des méthodes employées. Il s'agissait en l'occurrence de frottis de la muqueuse bucale, avec recherche des corpuscules de Dar.

Les résultats obtenus ont été tellement clairs, qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emploi d'autres méthodes éprouvées. Chaque athlète concernée recevra une communication à ce sujet par l'intermédiaire de son Comité Olympique National.

En matière de dopage, les examens furent effectués par le laboratoire spécialisé de la Faculté de Médecine de Paris, installé à Grenoble pour cette occasion. Les méthodes employées ont été celles de la chromatographie en phase gazeuse et de la spectrométrie infra-rouge.

Quatre vingt six échantillons ont été prélevés à ce jour.

Les recherches entreprises sur les produits de la liste établie par la Commission médicale et publiée avant le début

des Jeux se sont révélées négatives. Les résultats furent régulièrement communiqués dans les vingt quatre heures au Président de la Commission et les échantillons prélevés entre une et trois heures après la fin des compétitions suivant les possibilités matérielles et les suggestions des Fédérations internationales concernées.

La Commission médicale du CIO remercie le COJO d'avoir bien voulu mettre à sa disposition le Docteur Thiébault, médecin du Comité Olympique Français, dont l'aimable collaboration a largement contribué au bon déroulement des opérations.

Rappelons que la Commission médicale du CIO est composée de:

Prince Alexandre de Mérode, Président
M. Arpad Csanadi, Vice-président
Dr. A. Dirix (Belgique)
Prof. Prokop (Autriche)
Prof. G. la Cava (Italie)
Prof. A. Beckett (Grande-Bretagne)
Dr. P. van Dijk (Pays-Bas)
Dr. Thiébault (COJO)
Dr. E. Hay (Mexique)

* * *

Restons dans la rubrique médicale. Les phrases suivantes sont extraites d'un récent éditorial de Maurice Herzog publié par la revue du Dr. CREFF, médecin de l'hôpital Saint-Michel à Paris, "Sport Jeunesse et Alimentation":

... "Si l'athlète veut rester compétitif, il doit, encore et aussi, sacrifier à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la préparation biologique, basée sur la mise en valeur de ses seules ressources physiologiques, sans laquelle les progrès resteraient limités.

Mais l'athlète moderne, conscient, loyal, généreux, rejettera toutes ces techniques artificielles, dangereuses, illicites, tous ces moyens malhonnêtes, trompeurs, factices, pour accorder tout son crédit et son attention à un entraînement rationnel, à un contrôle médico-sportif compréhensif, à une hygiène physique et morale rigoureuse, à une alimentation saine et équilibrée."

* * *